

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 juin à 09h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 23 juin 2025 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VOLOT, Maire.

Présents: CULBERT Charles, DEVILLIERS Jérôme, GEORGES Patrice, HUREL Pascal, LUTAUD Dominique, THIERY Benjamin, VOLOT Alexia, VOLOT Jean-Claude,

Absents excusés : /

Absent(s) non excusé(s): /

Aménagement du cimetière

Un constat s'impose au cimetière communal, il va bientôt y avoir un manque de places, la solution étant la reprise des tombes en état d'abandon. La société AD VITAM de Haute Saone s'est rendue sur place et estime le nombre de tombes à reprendre à 91 pour un coût de l'ordre de 75 000 €. Le conseil envisage de reprendre 10 tombes pendant son mandat pour un montant d'environ 7000 €.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal d'une possibilité d'étude préalable qui permettrait de faire un recensement géographique et historique, une cartographie, des diagnostics, un recollement des concessions, d'obtenir la mise à disposition d'un logiciel ainsi qu'un soutien administratif et juridique.

Le conseil municipal, après exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce projet d'étude et autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 7 662 € HT ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

D'autre part, il sera nécessaire d'augmenter le tarif des concessions selon s'il s'agit d'un renouvellement ou d'une concession nouvelle suite à une reprise. Ce point sera à affiner suite à l'étude.

Tampons du Parc

M. le Maire présente au conseil municipal un projet appelé «les tampons du parc» porté par le gérant de la société élémentaire de Chaumont en collaboration avec une artiste-graphiste indépendante et dont le but est d'encourager les visiteurs à découvrir le patrimoine et les richesses des communes du Parc National. Le principe est que chaque visiteur après s'être procuré un petit carnet se rend dans les communes où il y a un tampon situé dans une boîte posée sur le mur d'un bâtiment accessible et bien visible.

Pour la réalisation des boîtes en bois certifié ainsi que pour la plaque de présentation dédiée à chaque commune participante au projet une part financière estimée à 600 € HT serait à la charge de la commune.

Après exposé du Maire, le conseil émet un avis défavorable et ne souhaite pas engager la commune dans ce projet.

Dématérialisation

M. le Maire explique qu'à l'heure actuelle, 2 méthodes existent pour transmettre les décisions exécutoires au contrôle de légalité : la voie postale et la télétransmission pour laquelle il est nécessaire d'une part de conventionner avec la Préfecture et d'autre part d'adhérer à un tiers de télétransmission.

Le conseil charge le Maire de lancer une consultation pour le coût en matière de télétransmission.

Inscription statue Saint Nicolas au titre des monuments historiques

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de la DRAC l'informant que la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) a examiné lors de sa séance plénière du 15 mai 2025 une demande de protection au titre des monuments historiques concernant une statue de Saint Nicolas conservée dans l'église d'Auberive.

Cet avis devant être ensuite transmis soit au préfet de région dans le cas d'une inscription soit au ministre dans le cas d'un classement, il est demandé à la commune de se prononcer sur cette demande de protection.

Le conseil municipal, après exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité consent à ce classement et charge le Maire de mener à bien ce dossier.

Adressage lieu dit propriété de M. ANGEBOT Thierry «l'ange vert»

M. le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de choisir le nom et la numérotation des rues.

Il les informe que M. Thierry ANGEBOT a acquis un terrain sur le territoire d'Auberive en dehors des parties urbanisées, à proximité de la ferme d'Acquenove et que pour pouvoir entamer des démarches relatives à la fourniture d'électricité et divers réseaux, il est nécessaire de lui attribuer une adresse.

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la propriété de M. ANGEBOT sera désormais nommée « les étangs d'Acquenove » et prend l'engagement de l'inscrire dans la base d'adresse nationale.

Questions diverses

- M. Patrice GEORGES propose de faire 4 panneaux supplémentaires pour l'affichage à chaque entrée de village
- M. le Maire informe que la dotation biodiversité a augmenté de 10 % en 2025 par rapport à 2024 ce qui fait pour la commune d'Auberive une dotation de 65 000 €
- Concernant la Forge, un rendez vous avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) est prévu le 23 juillet.
- Conformément à l'engagement pris par M. le Maire de faire une contre proposition à 20 000 € pour l'achat de la maison appartenant au Conseil Départemental et située à côté du centre d'exploitation afin de la transformer en école de la futaie irrégulière (cf PV du 17 mai 2025), M. le Maire informe que le Président du Conseil Départemental a donné son accord pour ce prix.
- En ce qui concerne la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, M. le Maire explique qu'Action Logement apporte son soutien à hauteur de 500 000 €.